

**Une nouvelle organisation du lycée En seconde** • un test numérique d'évaluation en français et en mathématiques en début d'année, rappelant les tests nationaux mis en place en CP et en 6ème. • intégration des SES au tronc commun, avec un horaire réduit (1h30) et dans un format qui fait craindre un rapprochement avec l'écono- miegestion, au détriment de la sociologie et des sciences politiques. • remplacement des enseignements d'exploration par des enseignements optionnels, dans la limite de 2 : un enseignement général au choix et un enseignement technologique au choix, hors latin et grec qui pourront être choisis en plus. • mise en avant de l'accompagnement personnalisé alors qu'il est déjà en place, au détriment des autres enseignements et de manière très variable selon les établissements. Comment l'effectuer quand on garde des classes à 35 ? • aide à l'orientation pour accompagner vers la classe de première, à hauteur de 1h30 par semaine. Les professeures principales/aux seront responsables de ce travail. **Pour SUD éducation, c'est toujours non !** Notre syndicat s'est opposé aux différents tests nationaux mis en place. Si chaque école et établissement peut mettre en place les modalités d'évaluation qui semblent les plus pertinentes aux équipes enseignantes, des tests nationaux n'ont aucune utilité, autre que de pouvoir classer les établissements entre eux et d'accentuer la concurrence entre établissement. De qui se moque-t-on ? De nombreux CIO ne cessent de fermer un peu partout en France (dans le 93, 8 fermetures sur 18 CIO ; dans l'académie de Poitiers 5 fermetures sur 17 CIO) et leur régionalisation ne va faire qu'accentuer ces fermetures ! Ce n'est pas aux enseignantes, ni aux professeures principaux/ales, ni à une quelconque boîte de se substituer aux PsyEN qui sont les seules formées pour accompagner les élèves dans leur choix et projet d'orientation. **En première et en terminale** • fin des filières, du moins sur le papier : choix de trois disciplines de spécialité à hauteur de 4h par semaine pour chaque enseignement, réduites à deux lors du passage en terminale sur un volume horaire de 6h pour chaque. • exceptionnellement, une élève pourra suivre une partie des enseignements dans un autre établissement que celui où elle est inscrite, dans le cas où ces enseignements ne peuvent être dispensés dans ce dernier, lorsqu'une convention existe à cet effet entre les deux établissements. • maintien des 54 heures d'orientation annuelles. Les écarts entre les lycées risquent de se creuser en fonction de leurs offres, accentuant la concurrence. Le gouvernement cherche à réduire les choix des élèves en les engageant de plus en plus tôt dans une voie dont elles ne pourront sortir sans que toutes aient réellement conscience de la portée de leur choix. Sous couvert d'en finir avec les filières, les élèves devront dès la première choisir des enseignements de spécialité (3 en première et 2 en seconde) qui seront déterminants pour l'accès aux études supérieures. L'élève devient l'autoentrepreneur de sa scolarité, toujours davantage responsable individuellement de ses choix, de ses « réussites » ou de ses « échecs ». Des boîtes privées se font déjà un malin plaisir de proposer un accompagnement à l'orientation à des coûts faramineux. Les élèves issues des milieux socioculturels les plus favorisés sauront ou paieront pour choisir les parcours qui permettent le plus de choix après le bac, ou tout simplement d'accéder aux universités les plus prestigieuses. **Dans la voie technologique** • les filières subsistent (ST2S, STD2A, STI2D, STMG, STL, STHR). • le tronc commun n'est pas étoffé, certaines disciplines perdent même des heures. • certains enseignements de spécialités disparaissent dans quelques filières. Avec cette réforme, le ministre insiste sur toute la structure du lycée et du baccalauréat, mais à aucun moment il ne parle du contenu des disciplines, aux noms parfois joliment remaniés (« humanités scientifiques et numériques », « Histoire-géographie, géopolitique » et même « sciences politiques » qui apparaît en spécialité en plus de l'« Histoire-géographie » de la « culture commune ») ! Cette manière de procéder traduit le manque de considération du ministère pour le contenu de nos cours ! **Dans la voie professionnelle aussi...** En avril, les réformes du second degré continuent. Ce sera la voie professionnelle qui se verra modifiée, les préconisations du rapport rendu fin février n'étant ni rassurante ni prometteuse. En effet, les CAP seraient réduits à un an, les entreprises auraient un rôle encore plus important et le statut scolaire serait remis en cause. **Les épreuves du bac** • augmentation de la part de contrôle continu dans la note finale. Deux types de notes seront prises en compte : celles des épreuves communes, organisées à partir d'une « banque nationale numérique de sujets » (30 % de la note finale du bac), et celles des bulletins (10 % de la note finale). Ces sortes de

partiels seront corrigés par des enseignantes de l'établissement et le ministre annonce des « harmonisations ». Par qui ? Sur quel temps ? Avec quels moyens ? Aucune précision n'a été donnée.

- évaluation des langues par certification. Édouard Philippe annonce l'introduction d'une « logique d'attestation de niveau en langues étrangères » dès le lycée. Il s'agira de faire passer des certifications proposées par des organismes privés — le Premier Ministre donne lui-même des noms — qui seront « financées par l'État ».

**Les épreuves se déclinent ainsi : En première** L'épreuve anticipée de français est maintenue à travers un écrit et un oral « revisités ». **En terminale**

- deux épreuves qui portent sur les disciplines de spécialité au retour des vacances de printemps ;
- une épreuve de philosophie et un grand oral fin juin.

**Blanquer et ses acolytes argumentent que :**

- le lycée ne prépare pas suffisamment aux études supérieures et à l'insertion professionnelle. Ce n'est pas son rôle. Chaque moment de la scolarité apporte à l'élève de quoi construire ses connaissances et son esprit critique. Par ailleurs, le gouvernement cherche pas à préparer aux études supérieures mais bien à l'insertion professionnelle, en fonction des « besoins » : il réduit les choix des élèves en les engageant de plus en plus tôt dans une voie dont il ne pourront sortir. Sous couvert d'en finir avec les filières, les élèves devront dès la première choisir des enseignements de spécialité (3 en première et 2 en seconde) qui seront déterminants pour leur orientation à l'université.
- c'est une réforme qui a été menée en concertations avec toutes les actrices et acteurs concernées. Les syndicats ont bien été reçus, mais les documents ont été donnés au dernier moment et la parole de nos représentants n'a pas été entendue.
- actuellement, le bac a perdu de sa valeur car trop d'élèves l'ont et que les mentions se multiplient. Le bac n'a pas vocation à être un diplôme prestigieux. Il doit rester le premier grade universitaire et non un marqueur méritocratique, qui exclurait d'office une grande partie des élèves. Par ailleurs, cette multiplication des mentions n'a en rien masqué les écarts du type de poursuite d'étude dans le supérieur en fonction de l'origine scolaire ou sociale.

**FACE À LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ, DE SUPPRESSION DE POSTES ET D'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS SUD ÉDUCATION REVENDIQUE :**

- une réduction des effectifs par classe et la mise en place de dédoublements systématiques
- le changement des EPLE en établissements polytechniques avec un enseignement qui garantisse à toutes les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs – qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques – reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

[Réformes Blanquer, vive le lycée à la carte !](#)

## Documents joints

[Réformes Blanquer, vive le lycée à la carte !](#)